

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 112 Sciences médico-sociales			
Ancien Code	SOAS1B12	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) HELHa Campus Montignies Anne-Charlotte BAAR (anne-charlotte.baar@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Thomas DURANT (thomas.durant@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Sophie MOL (sophie.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à sensibiliser les étudiants au fait que la santé, dans toutes ses dimensions, est un élément majeur à prendre en compte dans l'approche des situations sociales.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour le soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN**

COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Acquis d'apprentissage visés

I. Comprendre comment les contextes sociétaux et le système des soins de santé sont générateurs d'inégalités sociales.

II. Comprendre l'impact de la santé sur les personnes et les communautés.

III. Identifier la place et le rôle de l'assistant social dans des problématiques liées à la santé.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12X Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B12X Sciences médico-sociales

40

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B12A Sciences médico-sociales

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sciences médico-sociales			
Ancien Code	7_SOAS1B12A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de Sciences-Médico-Social vise la sensibilisation des étudiant.e.s au fait que la santé est une composante majeure et déterminante de la réalité sociale de l'individu et des groupes en vue de comprendre des inégalités sociales dans la société.

Le cours vise à amener l'étudiant.e à d'abord découvrir ses représentations sur la santé, puis à découvrir et connaître tant des institutions principales de santé, que des pathologies majeures fréquentes, et des actions citoyennes.

Dans cette trame des connaissances à acquérir, un fil conducteur amène progressivement l'étudiant.e à aborder sa posture d'Acteur en Santé dans son environnement professionnel, qu'est le campus ou le lieu de stage, et ce au moyen de pratiques participatives initiées au cours.

De même, un second fil conducteur amène l'étudiant.e aux débats puis à l'analyse de problématiques de santé, via des faits d'actualité, des reportages « grand public » pour aboutir à une lecture plus scientifique et multicausale des faits.

Enfin, en fonction d'opportunités associatives, l'étudiant.e s'initie à l'élaboration d'un « projet-santé » sur le campus au moyen des techniques d'éducation à la santé par les pairs.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. Connaissance : identifier les institutions, expliquer les pathologies et les modèles de santé.
- II. Compréhension : interpréter les représentations.
- III. Application : co-construire un projet "campus en santé "
- IV. Analyse : analyser un reportage sur la santé, un article de presse spécialisé.
- V. Synthèse : décrire en 3 phrases un service de santé.
- VI. Evaluation : restituer les concepts rencontrés, analyser une situation selon les schémas méthodologiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche conceptuelle de la santé et de la maladie.
- La place des représentations sociales dans l'approche de la santé.
- Les inégalités sociales de santé et leur impact sur le développement personnel et sociétal
- Le logement comme soutien à la santé, ou comme vecteur de maladies physiques et mentale ou comme vecteur de relégation sociale.
- Institutions et services : INAMI et mutuelles, self help, CPPT, Maisons Médicales, Plannings Familiaux,...
- Pathologies : dépression, déprime, stress, addictions, tabagisme, obésité
- Repères théoriques : divers tableaux méthodologiques et schémas conceptuels

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive : à partir de reportages et d'articles de presse.
- Approche inductive : à partir des schémas et concepts.
- Activité de découverte : l'environnement en phase avec la Santé (visite du campus, premiers secours).
- Approche par projet : via l'émission d'hypothèses de projet-santé sur un lieu de travail (campus, stage).
- Cours magistral : la transmission des savoirs aux cours.
- Présentation : via des animations in vivo et via les nouvelles technologies.
- Intervention de personnes extérieures : professionnels d'opérateurs de santé.
- Travail en sous-groupe : sur les représentations, et lors d'analyse de reportages et d'articles de presse.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Temps de questions/réponses après chaque thème abordé.
- Prestation « d'évaluation monitoring » après les pauses, pour assurer le feed-back de la compréhension
- Evaluation mi-parcours en Janvier
- Temps de paroles en début de cours pour assurer la compréhension du cours précédent.
- Une heure de feedback, questions/réponses, rappel des priorités, au dernier cours avant l'examen.
- Présentation du type de questionnaire d'examen.

Sources et références

1. Les inégalités sociales de santé en Belgique, H. Van Oyen, P. Deboosere, V. Lorant, R. Charafeddine (Eds).
2. Réduire les inégalités sociales de santé, sous la direction de L. Potvin, M-J Moquet, C. M Jones.
3. Inpes, la santé en action, 2010, 380 p.
4. Les inégalités sociales de santé, Cultures et santé, Avril 2012, 26 p.
5. Dossier pédagogique 'Inégalités sociales de santé' Mutualités Chrétiennes.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Brochures officielles des institutions.
- Sites internet officiel des institutions.
- DVD « L'industrie du tabac » de Nadia Collot, « Supersize me » de Spullock.
- Notes de cours.
- Syllabus et Portefeuille de lecture.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation écrite en janvier. La note de cette partie¹ de l'activité intervient pour 50% de la note globale de l'Unité d'enseignement. L'évaluation de janvier est dispensatoire en cas de réussite. Dans le cas d'un échec, elle pourra être représentée en juin suivant les mêmes modalités que janvier.

Pour la 2ème partie, l'examen écrit est en juin.

Même modalité pour Août/septembre, l'étudiant représentera uniquement la partie échouée.

NB: pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent.

Exceptions 1.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la session pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).